

ce n'est que rendre justice au comité d'attirer l'attention sur le grand nombre de changements que l'on fait subir au tarif conformément aux recommandations du comité, et aussi sur le fait que, dans plusieurs cas, le langage dont on s'est servi de part et d'autre est substantiellement le même. Ce fait est particulièrement remarqué relativement à l'annexe concernant l'industrie du fer, aux droits sur les tissus, aux droits sur les drogues, les produits chimiques, les préparations alcooliques, etc., ainsi qu'à une longue liste d'articles divers.

Il y a là toute une révélation. Ce n'est pas un comité nommé par le gouvernement qui a préparé les amendements du tarif, mais un comité de l'association manufacturière. Ce comité signifia par lettre un bref du ministre des Finances. Il fit plus. Il envoya pour appuyer ce bref, une députation dont je parlerai tout à l'heure. Le ministre des Finances n'accepta pas seulement ses avis ; il accepta aussi, mot pour mot les énoncés, les vues de ce comité, et inscrivit dans le statut justement ce que le comité de l'association manufacturière lui avait recommandé.

Et le secrétaire de l'association manufacturière ajouta :

Le 14 février 1894, une assemblée nombreuse de membres du comité du tarif et du comité exécutif de cette association et d'autres membres de celle-ci, eut lieu sous la présidence de M. R. W. Elliott. L'assemblée avait été convoquée pour se prononcer sur toutes les questions de tarif soumises auparavant à l'association, ces questions ayant été préparées d'avance pour être mises à l'étude. Le bref, tel que préparé par le secrétaire, fut approuvé et adopté comme exprimant les vues de l'association, et le secrétaire reçut instruction d'adresser ce bref au ministre des Finances.

Le bref fut présenté à l'honorable M. Foster, à Ottawa, le 26 février 1894.

Vous vous rappellerez, M. l'Orateur, que, immédiatement après le 26 février 1894, le ministre des Finances commença à rengainer ses premières propositions et à leur substituer celles qui lui étaient imposées par ses maîtres.

En présence de cet état de choses ; en présence de cette abdication du ministre des Finances et de ses collègues, les paroles dont se servit l'honorable chef de la gauche, dans un discours qu'il prononça à Montréal, et dans lequel il déclarait que la question d'émancipation était la première question dont le peuple avait à s'occuper, n'étaient aucunement trop fortes.

En effet, nous sommes ici en présence de syndicats contre lesquels un membre du gouvernement avait proposé un bill, il y a quelques années, et nous constatons que ce sont ces mêmes syndicats qui ont fait échouer ce bill. Le ministre des Finances s'est conformé au bref des syndicats ; il a fait ce que ceux-ci ont voulu de lui, et c'est leur volonté qui est devenue loi.

Je dis, M. l'Orateur, que le ministre des Finances est devenu l'esclave des monopoleurs. J'ajouterais que ces monopoleurs qui, au moyen de ce qui est appelé "politique nationale", perçoivent les taxes au profit de leur propre caisse, au lieu du trésor public, se trouvent dans la position des publicains qui existaient du temps de l'empire romain. Ces publicains payaient annuellement des sommes considérables au trésor public en échange du privilège de percevoir eux-mêmes autant de taxes qu'ils le pouvaient sur le peuple des différentes provinces.

Et ces publicains, lorsqu'ils sont mentionnés dans les écritures, sont classés parmi les pécheurs. Ils étaient classés avec raison parmi les pécheurs et je classe pareillement parmi nos pécheurs politiques du jour les syndicats monopoleurs. L'alliance de ceux-ci avec le gouvernement partisan d'un

tarif élevé est une alliance entre les publicains et les pécheurs, une alliance aussi répréhensible aujourd'hui qu'elle l'était du temps de notre sauveur.

Mais je ne puis lire tout ce qu'il y a d'intéressant dans le rapport du secrétaire de l'association sans empiéter beaucoup sur le temps de la Chambre, et j'y trouve une phrase délicieuse, entre autres, que je crois devoir vous signaler particulièrement. Dans cette phrase l'association prend le ton d'un souverain qui encourage ses sujets les plus méritants, et cela en parlant du nouveau premier ministre.

L'association a passé une résolution renfermant les mots de félicitation ci-dessous, et je demande aux honorables députés de remarquer le ton royal avec lequel elle exprime le plaisir que lui fait éprouver le nouveau premier ministre et la confiance qu'elle a qu'il sera un bon et fidèle serviteur.

Elle dit :

Il mérite, en sa qualité de chef du gouvernement fédéral—and cette association a le plaisir de le faire—that nous lui exprimions l'entièr confiance que nous avons dans son habileté à gérer les affaires du pays, et à les gérer conformément à la ligne de conduite qu'il a suivie depuis d'années. Et nous lui assurons que, dans la grande tâche qui lui est confiée, il recevra le plus cordial appui de cette association.

Je ne crois pas que rien de plus impudent n'ait été proféré dans le pays que les paroles que je viens de lire, paroles impudentes, vu leur ton autoritaire avec lequel elles s'adressent au gouvernement, vu l'approbation hautaine qu'elle donne aux membres de l'administration auxquels l'association dit pouvoir se fier pour l'exécution de ses ordres.

Je suis sûr, M. l'Orateur, que la publication de ces paroles qui ont évidemment pour objet de servir d'avertissement dans l'intérêt des monopoleurs, est réellement le premier coup de canon de la grande salve d'artillerie qui les fera plus tard sauter du pouvoir.

La lecture de ces extraits a exigé plus de temps que je n'avais l'intention d'en prendre, et j'en demande pardon à la Chambre.

Mais les extraits que j'ai lus indiquent, je crois, un état de choses d'une importance, je pourrais dire, presque vitale. Il est nécessaire, selon moi, qu'ils soient enregistrés dans les débats de cette Chambre, afin que le peuple puisse voir jusqu'à quel degré d'impudence et d'arrogance nos nouveaux maîtres sont arrivés, jusqu'à quel point ils contrôlent le gouvernement actuel, et avec quelle servilité ce dernier se conduit à leur égard.

Je remercie les honorables députés de l'indulgence avec laquelle ils m'ont écouté.

EXPORTATION DU BÉTAIL.

M. McMULLEN: Je propose l'ajournement du débat.

M. LAURIER: Avant que cette proposition soit adoptée, je désire attirer l'attention du gouvernement sur un sujet qui presse quelque peu. Je veux parler de certains changements relatifs au commerce de bestiaux. Il y a deux ou trois ans, si ma mémoire est fidèle, un règlement départemental fut adopté relativement à l'espace à donner sur les steamers qui transportent le bétail. L'espace alors alloué était, au minimum, de deux pieds et huit pouces pour chaque animal. Ce règlement a été en vigueur jusqu'à présent ; mais je suis

M. CASEY.